

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION INTERCOMMUNALE

Plan synthèse établi sur la base du nouvel état parcellaire

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DE LAUSANNE LE 25 JANVIER 2020

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DE VILLENEUVE LE 21 MARS 2020

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DE RENNAZ LE 31 MARS 2020

LE SYNDIC : LA SEGRETAIRE :

P.-A. MARLEN E. CHAMPENE Y. FONTANAZ B. VOEL D. FLUCKER E. CHOLET

APPROUVE PAR LE CONSEIL GENERAL DANS SA SEANCE DU 14 MARS 2021

APPROUVE PAR LE CONSEIL GENERAL DANS SA SEANCE DU 10 MARS 2021

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 19 MARS 2021

LE PRESIDENT : LA SEGRETAIRE :

CH. BRUNMANN C. GALLU GROSZAL J. PRUZY F. ECOULTE BRUZOZ M. CHEVALER C. BAUMANN

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT LAUSANNE LE 21 MARS 2020

LE CHEF DU DEPARTEMENT :

cd Validation et Châvez **sa** architecte - urbaniste FSU - 28, Rue de Bèze - CH - 1003 Lausanne
Coord. et Études en Aménagement de Territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 93 40
Plan : 2018-023-100-0001

LEGENDE

- PERIMETRE DU PPA
- ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE
- ZONE D'ACTIVITES
- ZONE MIXTE (ACTIVITE/HABITATION)
- ZONE D'IMBRIATION
- SECTEUR G DU PQ "LA GRANGE DES TILLES"
- ZONE INTERMEDIAIRE

ZONE D'EQUIPEMENTS LEGERS A-B-C-FI

- A FI CAMPING
- B DETENTE, LOISIRS
- C ACTIVITES DE PECHEURS

ZONE D'EQUIPEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE D-E-F-G-H

- D STATIONNEMENT ET DEPOT DE MATERIAUX
- E ACTIVITES D'UTILITE PUBLIQUE DIVERSES
- FG SPORT, PLACE DE JEUX, CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- EPURATION DES EAUX USEES
- PLAN DE QUARTIER "LA GRANGE DES TILLES"
- RELEVÉ DES USAGES FORESTIERS, SELON DECISION DE L'INGENIEUR FORESTIER DU 27/10/1994

ESPACE D'AMENAGEMENT DES BERGES (de l'eau froide)

ESPACE D'AMENAGEMENT DES BERGES (de l'eau froide)

ESPACE D'AMENAGEMENT DES BERGES (de l'eau froide)

ESPACE D'AMENAGEMENT DES BERGES (de l'eau froide)

ESPACE D'AMENAGEMENT DES BERGES (de l'eau froide)

ESPACE D'AMENAGEMENT DES BERGES (de l'eau froide)

ARBRES A CONSERVER

ESPACE DE FRANCHISSEMENT DE LEAU FROIDE

PERMETTRE DES DECHARGES DU PRE DES FOURCHES ET DES SAVIEZ 3

BATIMENT EXISTANT

BATIMENT EXISTANT SITUÉ DANS UN PERMETTRE DE BORSEMENT COMPENSATOIRE

BATIMENT EXISTANT SITUÉ DANS UN SECTEUR DES AUTRES BIOTOPIES

SECTEUR DES ESPACES NATURELS

SECTEUR DE MESURES DE PROTECTION ANTIBRUIT

A TITRE INDICATIF:

ZONE DES BIOTOPIES PROTEGES

SECTEUR DES BAS-MARS

SECTEUR DES AUTRES BIOTOPIES

SECTEUR DE LA FORET TAMPON

ZONE DES PRAIRES TAMPONS

AIRE FORESTIERE

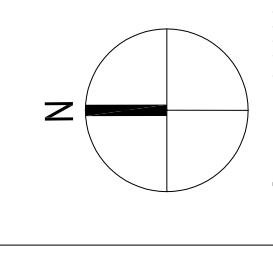

EMPRISE DU RESEAU CANTONAL ET DESERTES PRINCIPALES

PASSAGE PIÉTON EN SURFACE

VOIE OFF

CANAL DE L'EAU FROIDE ET LAC

CHEMIN DE RANDONNÉE PÉDESTRE PORTE A L'INVENTAIRE CANTONAL



Plan cantonal établi sur la base du nouvel état parcellaire en vigueur du 10.06.2012 au 10.07.2012 et des modifications qui ont suivi.

Cartelli, selon art. 56 RLATC, par le bureau de planiers

Dodoni - Hymoz - Billmann SA

Bex, le 10 octobre 2005